

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE APPLIQUÉES À LA FORMATION

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles PERLE DE COUTURE, en tant qu'organisme de formation, s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Sauf dérogation expresse et écrite émanant de PERLE DE COUTURE, elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du CLIENT (acheteur) et notamment dans ses conditions générales d'achat, quel que soit le moment où ces clauses sont portées à la connaissance de PERLE DE COUTURE et même si PERLE DE COUTURE n'exprime pas son désaccord.

Les dérogations acceptées par PERLE DE COUTURE à l'occasion d'une commande n'engagent PERLE DE COUTURE que pour cette commande.

PERLE DE COUTURE peut à tout moment modifier les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au CLIENT et acceptées par ce dernier.

### COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le CLIENT accepte le contenu de la formation qui lui a été communiqué, soit sur le site [www.perledecouture](http://www.perledecouture), soit dans la convention de formation, soit dans le devis et programme de formation dont le CLIENT possède un exemplaire.

Toute commande doit être confirmée par écrit par le CLIENT à l'aide du bulletin d'inscription, de la proposition pédagogique et financière ou de tout autre document pouvant valoir commande. Ce document doit être signé par le représentant du CLIENT et revêtu du cachet de l'entreprise.

### PRIX

Les prix sont indiqués dans le catalogue de formation en ligne de PERLE DE COUTURE, sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. Ils sont valables pendant six semaines (6) à dater de la proposition faite au CLIENT.

Ils sont communiqués hors taxes et doivent être majorés du montant de la TVA au taux en vigueur (le taux de TVA étant défini en fonction du lieu de réalisation de la formation).

## FACTURATION ET REGLEMENT

### POUR LES PARTICULIERS :

Les dispositions financières sont indiquées sur le contrat de formation.

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- Après le délai de rétractation, le stagiaire effectue un premier versement indiqué au contrat de formation (Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix acquitté par le stagiaire).
- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier indiqué sur le contrat de formation.

### POUR LES SOCIÉTÉS DANS LE CADRE DE CONVENTION DE FORMATION :

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. La facture est établie à l'issue de la session de formation ou à l'issue de chaque module d'un cycle. Elle est adressée directement au CLIENT ou peut être adressée à un organisme collecteur des fonds de formation sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé à PERLE DE COUTURE avant le début de la formation. En cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'organisme collecteur des fonds de la formation, PERLE DE COUTURE facturera directement le CLIENT à l'issue de la formation.

Le prix de la formation est payable en totalité à réception de la facture, sans escompte. Tout stage commencé est dû en totalité.

Les factures seront réglées :

- Par chèque bancaire à l'ordre de PERLE DE COUTURE adressé à : PERLE DE COUTURE 4 Rue Expilly 38500 VOIRON
- Par virement à notre compte bancaire : CCM VOIRON

Titulaire du compte : MME DUMONT NELLY

Domiciliation : CCM VOIRON 8 Avenue Leon et Joanny Tardy 38500 VOIRON

RIB : 10278 08932 00020716803 55

IBAN : FR76 1027 8089 3200 0207 1680 355

BIC : CMCIFR2A

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard, calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

## CONVOCATION

Une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, est adressée par courriel au CLIENT et/ou au stagiaire dans les deux semaines qui précèdent le début du stage. Il est conseillé au CLIENT de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant la réception de la convocation. En cas de formation à distance (classe virtuelle), la convocation et les liens de connexion nécessaires pour rejoindre, le jour J, la salle virtuelle sont transmis, au plus tard, une semaine avant la formation. Ces liens sont personnalisés et ne peuvent être partagés ou transmis à un autre stagiaire.

PERLE DE COUTURE ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Dans le doute, il appartient au CLIENT de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

## NON RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION PAR L'ORGANISME DE FORMATION

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires du présent contrat, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

## DÉDOMMAGEMENT, RÉPARATION OU DÉBIT

S'il arrivait que des dates de formation ne puissent être maintenues, le bénéficiaire devra nous informer dans les meilleurs délais, avec une confirmation par email.

En cas de renoncement par le bénéficiaire à l'exécution du présent contrat avant la date de démarrage de la prestation de formation en objet :

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 80% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100% du coût de la formation est dû.

Versement de la somme due à titre de dédommagement. Cette somme ne peut faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution du présent contrat avant la date de démarrage de la prestation de formation en objet, l'organisme de formation s'engage au remboursement des frais engagés à titre de dédommagement, réparation ou dédit.

En cas de réalisation partielle, le bénéficiaire ou/et l'organisme de formation s'engage au versement des sommes représentant 75% de la prestation au titre de réparation.

Cette somme ne peut faire l'objet d'un financement par fonds public ou mutualisé. Celle-ci est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

## DÉLAI DE RÉTRACTATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le bénéficiaire dispose d'un délai rétractation comme précisé ci-dessous :

Il faut considérer qu'il existe deux délais de rétractation distincts :

- 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement »
- 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement »

	<b>Contrats NON CONCLUS à distance ou hors établissement (Présentiel)</b>	<b>Contrats CONCLUS à distance ou hors établissement (à distance)</b>
Délai de rétractation applicable	10 jours	14 jours
Point de départ du délai	Jour de la conclusion du contrat	Jour de la conclusion du contrat

## RESPONSABILITES

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et disponible sur le site [www.perledecouture.fr](http://www.perledecouture.fr)

PERLE DE COUTURE ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au CLIENT et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

## CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont PERLE DE COUTURE ou le CLIENT aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la

présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

## PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que PERLE DE COUTURE en tant qu'Organisme de Formation et en sa qualité de Responsable de Traitement collecte des données concernant le CLIENT et/ou le stagiaire à des fins de gestion de la relation commerciale, gestion et suivi de la facturation de la formation, gestion des inscriptions aux formations, gestion de prise en charge de la formation, gestion des sessions de formation, de suivi des stagiaires, d'accompagnement personnalisé et de délivrance des documents justificatifs liés à la formation.

Les données seront strictement réservées à PERLE DE COUTURE et aux services habilités et seront conservées tout au long de notre relation commerciale soit 3 ans après le dernier contact avec le CLIENT et/ou le stagiaire, et jusqu'à 5 ans concernant les documents justificatifs de formation concernant les stagiaires conformément à la réglementation en vigueur. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger les données à caractère personnel de toute atteinte.

Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, le CLIENT et/ou le stagiaire pourra demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données le concernant, à les rectifier ou à les effacer et également à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. Le CLIENT et/ou le stagiaire pourra aussi s'opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes.

## DROITS D'AUTEUR

PERLE DE COUTURE fournit dans le cadre de ses formations des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du CLIENT, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du CLIENT qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

## DROIT APPLICABLE ET compétence JURIDICTIONNELLE

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes CGV, à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Grenoble, quel que soit le siège ou la résidence du CLIENT, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de PERLE DE COUTURE qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Le droit français et le droit européen en matière de Protection des données à caractère personnel sont applicables aux rapports entre PERLE DE COUTURE et le CLIENT.

Date de mise à jour: Octobre 2022